

CONSEIL MUNICIPAL

du 4 juin 2018.

PROCES-VERBAL

L'an deux mil dix-huit le quatre du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal convoqué le vingt-cinq mai deux mil dix-huit par Monsieur le Maire en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Dominique CLAVERIE, Maire.

Présents : Dominique CLAVERIE, Monique POLSTER, Jean Pierre GAILLAUD, Alain SIDAOU, Cécile MALLET, Bénédicte DELAVALD, Daniel CARON, Jacques MEILLAN, Elodie POUVREAU, Danielle BERRUYER, Richard JAZE, Micheline ROUZIER TOUSSAIN, Gregory HOLTON, Florence CHABANNAT-FLORES, Laurent HALIN, Cécile BART, Jean Marie BROSSIER, Maria SAURA, Christine BUORO, Julien MONTEIL.

Absents excusés : Céline COSTA (pouvoir à C.MALLET), Philippe LACOSTE (pouvoir à M.POLSTER), Matthieu BLONDLOT (pouvoir à D.CLAVERIE).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 23, il a été conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Alain SIDAOU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le précédent compte-rendu.

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 4 juin 2018 est adopté à la majorité.

CONTRE : 4 (JM. BROSSIER, M. SAURA, C. BUORO, J. MONTEIL).

ABSTENTION : 0

POUR : 19

ORDRE DU JOUR

1 – Achat des terrains de la Venelle

Il est présenté le projet d'acquisition des terrains constituant la Venelle, situés en centre-bourg derrière la Mairie.

B. DELAVALD demande s'il y a une possible négociation et quelle serait la destination future.

A.SIDAOU précise que le vendeur aurait une proposition de la part d'un cabinet d'assurance.

M. le Maire explique qu'en raison de leur position stratégique, en centre-bourg, ces terrains ont une valeur pour de futures opérations. Dans l'immédiat il sera possible d'en faire une zone de parking pour délester la cour de la Mairie.

C.BUORO fait remarquer que des logements construits à cet emplacement pourraient bloquer la partie arrière de la Mairie et limiter encore plus le stationnement.

M. le Maire rappelle qu'un premier projet du promoteur prévoyait 6 logements sans parkings en effet, puis qu'un second projet envisageait plus que 3 logements sans parkings et un commerce en rez-de-chaussée. Un permis de construire avait été délivré à l'époque, mais les travaux n'ont jamais été réalisés.

JP. GAILLAUD fait remarquer qu'il serait en effet intéressant de conserver ses terrains.

JM. BROSSIER demande pourquoi le promoteur a-t-il abandonné ce projet ?

M. le Maire explique que pour des raisons personnelles le promoteur souhaite désormais revendre ses terrains, si possible pour une opération. Avec le recul, ces terrains permettraient un aménagement d'ensemble derrière la Mairie (aménagement paysager, emplacements de

parking pour desservir une future salle commune par exemple). De toutes évidences les terrains offrirait de multiples opportunités pour gérer tout un secteur du bourg, il s'agit d'un placement. Mis au vote, les membres du conseil municipal décident d'acquérir ces terrains pour un montant de 200 000,00 € nets (frais d'acte en plus).

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (M. SAURA, J. MONTEIL).

POUR : 21

2 – Maitrise d'œuvre pour l'agrandissement du groupe scolaire

Avec les effectifs grandissants des élèves de Maternelles et d'Elémentaires qui fréquentent l'Ecole des Mille Sources, il convient de réfléchir aux possibilités d'agrandissement des locaux de restauration et de Maternelles. Il convient à ce titre de faire appel à un cabinet d'Architecte pour assister la Commune. Une consultation sera lancée en vue de recruter un Architecte et de lui confier une mission complète type loi MOP pour la conception-réalisation des agrandissements du Groupe scolaire.

Voté à l'unanimité

3 – Décisions modificatives n°1

Il y a lieu de procéder à une régularisation du budget primitif 2018 en recettes et dépenses de section d'investissement (régularisation et opération nouvelle).

SECTION D'INVESTISSEMENT			DÉPENSES	
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
23	2313	0173	Etudes Agrandissement Ecole	+ 10 000.00
21	21534	0166	Réseaux électrification	+ 8 000.00
			TOTAL	+18 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT			RECETTES	
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
10	10223	OPFI	Taxe d'Aménagement	+ 18 000.00
10	1068	OPFI	Excédents de fonctionnement capitalisés	-1 577 577.29
10	1068	OPFI	Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 700 000.00
001	001	OPFI	Solde d'exécution Section d'Investissement	-700 000.00
001	001	OPFI	Solde d'exécution Section d'Investissement	+ 1 577 577.29
			TOTAL	+18 000.00

Voté à l'unanimité

4 – Désignation d'un délégué à la protection des données (DPO)

Le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 est une étape majeure dans la protection des données. Il vise à renforcer l'importance de cet enjeu auprès de ceux qui traitent les données et à responsabiliser les professionnels. Il consacre et renforce les grands principes de la loi Informatique et Libertés, en vigueur depuis 1978, et accroît sensiblement les droits des citoyens en leur donnant plus de maîtrise sur leurs données.

La commune désigne un délégué à la protection des données, chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de la collectivité, Monsieur JAFFEL, Responsable de Gironde Numérique. M.TAUZIN Cédric, DGS, sera chargé de la liaison pour la Commune de Martillac.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

- Rapport d'activités de la Communauté de Communes de Montesquieu remis à chacun des membres du CM. Pas d'observations.
- C.BUORO demande pourquoi la première semaine des Loisirs Ados a été annulée. C.MALLET explique qu'en raison des effectifs attendus sur la première semaine au Centre de Loisirs des 6-11 ans il est préférable de consacrer tous les animateurs pour l'encadrement. M. le Maire explique qu'en raison de la baisse de la fréquentation des adolescents une vaste réflexion est en cours pour proposer des animations Loisirs Ados de qualité à la journée et plus ponctuellement. En sortant du fonctionnement à la semaine il serait possible de répondre aux nouvelles attentes des adolescents avec des animations encadrées moins nombreuses mais plus qualitatives. (un accord a été pris avec Cadaujac pour la première semaine).
- Prochaine réunion du Conseil municipal le 25 juin à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.